

Habitat & Collectivités Locales N°139

Informations du 24 au 30 Mars 2012

Nouvelle formule – n° 139 – 2 Avril 2012

Editorial

Les rapports fleurissent en ce printemps, malgré la campagne électorale.

8,5 millions de pauvres, 3,8 millions de foyers en précarité énergétique, confirmation de la baisse du nombre de permis de construire, et -paradoxe apparent - l'investissement « logement » classé en tête en terme de rendement, etc... Ces chiffres officiels « tombent » et ne surprennent plus personne car ils se construisent sur d'assez longues périodes. Il ne s'agit pas hélas de données saisonnières ou purement conjoncturelles mais certainement de signes de tendances lourdes.

Et on voit bien, ne serait-ce qu'intuitivement, combien la question du logement y est centrale, en décalage flagrant avec la place occupée dans le débat électoral actuel, malgré les appels, tables rondes et interpellations des milieux associatifs comme professionnels.

N'est-ce pas, M. Cantona ?

Guy Lemée

Le 1^{er} avril suscite quelques initiatives dont on ne sait s'il faut sourire vraiment :

<http://www.ministere-ecologie.fr/>

http://www.hlm.coop/spip.php?page=article&id_article=1187

HCL paraîtra mardi prochain, « lundi de Pâques » oblige, en toute laïcité bien sûr !

Sommaire

Textes.....	2
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 24 au 30 Mars 2012	2
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.	3
Parlement	4
Questions parlementaires / Réponses ministérielles	4
Jurisprudence	5
Documentation.....	7
Rapports & études.....	7
Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés	7
Actualités	8
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques	8
On en parle - Revue du web.....	9
Evènements / Manifestations	13

Textes

Journaux officiels (JORF / JOUE) du 24 au 30 Mars 2012

Haut Conseil du financement de la protection sociale.

Décret n° 2012-428 du 29 mars 2012 instituant un Haut Conseil du financement de la protection sociale
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5778 - texte n° 49 - NOR: BCRS1206646D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592821>

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux - Dérogations à la capacité minimale en accueil de jour

Arrêté du 9 mars 2012 relatif à l'accueil de jour assuré par les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5779 - texte n° 59 - NOR: SCSA1206495A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592901>

Conseil national de la mer et des littoraux

Arrêté du 16 mars 2012 portant nomination au Conseil national de la mer et des littoraux
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5780 - texte n° 66 - NOR: DEVD1203937A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592952>

Parcs nationaux - Demande d'autorisation spéciale relative à l'organisation et au déroulement de manifestation publique

Arrêté du 20 mars 2012 portant application de l'article R. 331-19-1 du code de l'environnement
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5755 - texte n° 6 - NOR: DEVL1207655A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592314>

Parcs nationaux - Demande d'autorisation spéciale de survol motorisé

Arrêté du 20 mars 2012 portant application de l'article R. 331-19-2 du code de l'environnement
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5755 - texte n° 7 - NOR: DEVL1207658A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592319>

Parcs nationaux - Conseil d'administration comprenant des maires et des représentants d'EPCI élus dans chaque département - Modalités d'organisation de l'élection par le préfet de département

Arrêté du 20 mars 2012 portant application de l'article R. 331-26 du code de l'environnement
JORF n°0077 du 30 mars 2012 page 5755 - texte n° 8 - NOR: DEVL1207653A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025592324>

Sites Natura 2000

Arrêté du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire d'Iguerande à Decize
JORF n°0075 du 28 mars 2012 page 5626 - texte n° 13 - NOR: DEVL1132470A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025582523>

Arrêté du 19 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 complexe forestier de Chinon, landes de Ruchard

JORF n°0075 du 28 mars 2012 page 5626 - texte n° 14 - NOR: DEVL1118143A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025582534>

Yvelines, Val-d'Oise - Arrêté du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

JORF n°0076 du 29 mars 2012 page 5683 - texte n° 4 - NOR: DEVL1131096A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025586233>

Le schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine-Normandie est mis à la disposition du public

Arrêté du 8 mars 2012 relatif au schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine Normandie
JORF n°0074 du 27 mars 2012 page 5457 - texte n° 1 - NOR: DEVP1208245A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025577477>

> *Le schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine-Normandie est mis à la disposition du public dans les préfectures des départements du bassin Seine-Normandie.*

> *Il est également consultable sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France*

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Réseau de chaleur ou de froid - Modification de la procédure de classement (ressort de la collectivité ou du groupement de collectivités...)

Décret n° 2012-394 du 23 mars 2012 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid
JORF n°0072 du 24 mars 2012 page 5364 - texte n° 4 - NOR: DEVR1129202D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025560437>

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er avril 2012.

Agence nationale de l'habitat –Nominations

Arrêté du 9 mars 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat
JORF n°0076 du 29 mars 2012 page 5716 - texte n° 89 - NOR: LOGL1203803A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025586871>

Fonds d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) - Modalités de gestion

Décret n° 2012-415 du 23 mars 2012 relatif au Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement prévu à l'article L. 300-2 du code de la construction et de l'habitation
JORF n°0076 du 29 mars 2012 page 5682 - texte n° 2 - NOR: DEVL1121949D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025586203>

Réduction d'impôt dite « Scellier » - Définition des conditions permettant de justifier du respect de la réglementation thermique

Décret n° 2012-411 du 23 mars 2012 fixant les conditions permettant de justifier du respect de la réglementation thermique pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre de l'investissement immobilier locatif prévue à l'article 199 septuiesimes du code général des impôts
JORF n°0075 du 28 mars 2012 page 5625 - texte n° 11 - NOR: DEVL1133445D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025582507>

Dissolution d'un OPH

Décret n° 2012-416 du 23 mars 2012 portant dissolution de l'office public de l'habitat de Champigny-sur-Marne
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025586221>
Arrêté du 23 mars 2012 portant désignation du liquidateur de l'office public de l'habitat de Champigny-sur-Marne
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025586257>

Taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du premier trimestre de l'année 2012 pour les diverses catégories de crédits et seuils de l'usure correspondants applicables à compter du 1er avril 2012

Avis du 20 mars 2012 relatif à l'application des articles L. 313-3 du code de la consommation et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025561587>

Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.

Cadrage du diagnostic territorial stratégique des programmes post-2012

Conformément au calendrier indicatif figurant en annexe 1, les exercices de diagnostics nationaux ou territoriaux seront lancés au deuxième trimestre 2012.
Cette circulaire pose les principes d'élaboration du diagnostic territorial stratégique.
http://i.ville.gouv.fr/download_file/4405/7635/circulaire-sur-les-cadrage-du-diagnostic-territorial-strategique-des-programmes-post-2012-texte-de-la-circulaire-annexes-1-a-3%2A

Annexe 4 :

http://i.ville.gouv.fr/download_file/4407/7636/annexe-4-de-la-circulaire-sur-les-cadrage-du-diagnostic-territorial-strategique-des-programmes-post-2012

Taxe d'habitation sur les logements vacants au profit des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Conformément à l'article 1407 bis du code général des impôts, et sous réserve que la taxe annuelle sur les logements vacants prévue à l'article 232 du même code ne soit pas applicable sur leur territoire, les communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts, décider d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq années au 1er janvier de l'année d'imposition. L'article 113 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 étend cette possibilité, sous réserve de respecter certaines conditions, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.
CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - 19-03-2012 - NOR : ECEL1220478J
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/03/cir_34865.pdf

Dotations de développement urbain (DDU) pour 2012

Cette circulaire notifie la liste des communes par département qui sont éligibles à la dotation de développement urbain (DDU) en 2012, ainsi que le montant de l'enveloppe départementale qu'il conviendra de répartir entre ces dernières.

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation de développement urbain bénéficie à 100 villes particulièrement défavorisées.

Ces crédits, d'un montant de 50 millions d'euros en 2012, font l'objet d'une contractualisation entre les communes éligibles ou l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres (s'il est doté de la compétence politique de la ville) et le représentant de l'Etat dans le département.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers».

Depuis 2010, une quote-part en faveur des communes des départements d'outre-mer est calculée.

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire – 19-03-2012 - NOR: COTB1202192C

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/03/cir_34889.pdf

Crédit d'impôt éco-prêt à taux zéro - Crédit d'impôt sur le revenu en faveur du développement durable. Aménagements apportés par l'article 81 de la loi de finances pour 2012 (loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011)

Le II de l'article 81 de la loi de finances pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011) modifie l'article 244 quater U du code général des impôts relatif au crédit d'impôt au titre des avances remboursables ne portant pas intérêt pour le financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique (dit « éco-prêt à taux zéro »).

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire – 14-03-2012 - NOR : ECEL1210020J

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/03/cir_34854.pdf

Parlement

Questions parlementaires / Réponses ministérielles

Risques liés aux emprunts des collectivités locales.

Extrait de réponse: " le Ministre chargé des collectivités territoriales a lancé le 5 septembre 2011 un recensement par l'ensemble des préfetures de tous les emprunts classés à partir de 4, à partir de D ou hors charte dans la typologie élaborée par Eric GISSLER et la Ministre du budget a demandé aux services locaux des finances publiques de recenser tous les emprunts indexés sur parité de change avec le franc suisse. Ces deux recensements serviront de base à l'élaboration d'un rapport au Parlement qui sera remis au plus tard le 1er juin 2012 (article 5 de la loi de finances rectificative 2011 n°3). (...)

S'agissant de la question de l'interdiction de certains produits financiers par les entités locales, le Gouvernement prend acte de la proposition faite par la commission d'enquête parlementaire et il est prêt à engager la discussion avec les associations d'élus locaux sur le périmètre de ces produits. La question de la formalisation du résultat de cette discussion (accord de place ou disposition législative) est toujours à l'étude..

Assemblée Nationale – 20-03-2012 - Réponse Ministérielle N° 115840

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-115840QE.htm>

Sort des amendements au schéma définitif de redécoupage des intercommunalités

Extrait de réponse: " Le pouvoir d'amendement de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) est encadré par la loi. Seuls s'imposent au préfet les amendements adoptés à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI sous réserve qu'ils soient conformes aux objectifs et orientations fixés au I à III de l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)..

Sénat – 22-03-2012 - Réponse ministérielle N° 20582

<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ111020582.html>

Transferts des pouvoirs de police spéciale des maires au président d'un EPCI à fiscalité propre en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage.

Extrait de réponse: " Les transferts ont eu lieu le 1er décembre 2011, sauf pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition au président de l'EPCI avant cette date, conformément au II de l'article 63 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010. Toutefois, dans les six mois qui suivent toute élection du président de l'EPCI, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun des trois domaines précités, au transfert de leurs pouvoirs de police spéciale. Dans ce cas, le président de l'EPCI peut à son tour notifier à chacun des maires des communes membres qu'il renonce au transfert à son profit des pouvoirs de police spéciale. En cas de transfert, le pouvoir de police spéciale est alors exercé par le président de l'EPCI à fiscalité propre (ou du groupement de collectivités territoriales en matière de déchets ménagers). Ce dernier est le seul signataire des arrêtés de police spéciale dans les domaines transférés.

Assemblée Nationale – 27-03-2012 - Réponse Ministérielle N° 123425

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-123425QE.htm>

Aires d'accueil ou des terrains de passage des gens du voyage - Transfert des pouvoirs de police municipale au président de l'EPCI à fiscalité propre compétent en matière de réalisation

Extrait de réponse: " Conformément à l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Par dérogation à l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement leurs attributions dans ce domaine de compétences ».

Au regard de ces dispositions, les pouvoirs de police spéciale transférés au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernent l'ensemble des prérogatives mentionnées à l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée. (...)

Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre exerce la compétence en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, les pouvoirs de police spéciale des maires des communes membres définis à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 précitée seront automatiquement transférés le 1^{er} décembre 2011 au président de l'EPCI à fiscalité propre, sauf pour les communes dont le maire lui a préalablement notifié son opposition à ce transfert (article 63-11 de la loi n° 2010-163 du 16 décembre 2010). Compte tenu de la nature de la compétence ainsi transférée, c'est bien l'ensemble du territoire communal qui est concerné par le transfert.

Sénat - 22-03-2012 - Réponse ministérielle N° 19449

<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ110719449.html>

Le rehaussement d'une clôture avec des panneaux en bois peut nécessiter une déclaration préalable

Extrait de réponse: " Les cas prévus par l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme portent sur les clôtures situées dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site inscrit ou un site classé, en secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou dans une commune ou partie de commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Les clôtures autres que celles citées ci-dessus et les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne nécessitent aucune formalité.

Sénat - 22-03-2012 - Réponse ministérielle N° 18451

<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ110518451.html>

Nouveaux arrivants dans les communes - Il n'y a aucune obligation à se présenter à l'accueil de leur mairie

Réponse complète: " Les communes peuvent inviter les nouveaux arrivants à se présenter à l'accueil de la mairie lors de leur emménagement et parfois leur proposent de participer à une réception d'accueil. Rendre obligatoire cette présentation en mairie des administrés à la suite de leur emménagement dans la commune nécessiterait une disposition législative. Or, une telle disposition pourrait s'avérer contraire à l'objectif actuel de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, la jurisprudence du Conseil constitutionnel a consacré la liberté d'aller et venir comme principe à valeur constitutionnelle (Conseil constitutionnel, DC 79-107, 12 juillet 1979).

Au regard de ces éléments, le Gouvernement n'envisage pas à ce jour d'obliger les administrés qui emménagent dans la commune à se présenter à l'accueil de leur mairie.

Sénat - 22-03-2012 - Réponse ministérielle N° 20596

<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ111020596.html>

Jurisprudence

Modification du nom d'un lieu-dit - Le conseil municipal est compétent, dans le cas où un intérêt public local le justifie

Considérant que le nom d'un lieu-dit situé sur le territoire d'une commune trouve généralement son origine dans la géographie ou la topographie, est hérité de l'histoire ou est forgé par les usages ; qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit qu'il appartient au conseil municipal de la commune ou à une autre autorité administrative d'attribuer un nom à un lieu-dit ou de modifier un nom existant ; que, toutefois, en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales rappelées ci-dessus, le conseil municipal est compétent, dans le cas où un intérêt public local le justifie, pour décider de modifier le nom d'un lieu-dit situé sur le territoire de la commune ; que, par suite, en jugeant que la délibération du conseil municipal de Vergèze du 25 octobre 2006 décidant de modifier le nom du lieu-dit "Les Bouillens" était entachée d'incompétence, sans rechercher si un intérêt public communal permettait au conseil municipal de procéder à un tel changement sur le fondement des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales sans méconnaître sa compétence, la cour administrative d'appel de Marseille a commis une erreur de droit ; que la COMMUNE DE VERGEZE est donc fondée à demander l'annulation de l'arrêt qu'elle attaque.

Conseil d'État N° 336459 - 26-03-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193971&fonds=DCE&item=5>

Occupation du domaine public - La libération de locaux avant termes peut être demandée par la commune au motif que la convention était précaire et révoquable et qu'elle avait été résiliée pour un motif d'intérêt général

Considérant (...) que le juge des référés a déduit de l'ensemble des faits exposés, qu'il a souverainement appréciés sans les dénaturer, qu'alors même qu'il existait un accès au bar distinct de l'entrée principale, le local mis à disposition de M. A constituait un des éléments de l'organisation d'ensemble de l'espace Georges Sadoul et devait, par suite, être regardé comme affecté au service public culturel de la commune ; qu'en statuant comme il l'a fait, alors qu'il n'était tenu que de vérifier que les locaux en cause n'étaient pas manifestement insusceptibles d'être qualifiés de dépendances du domaine public dont le contentieux relève de la compétence de la juridiction administrative, le juge des référés n'a pas commis d'erreur de droit ;

Considérant que le juge des référés a relevé que, par une décision du 8 août 2011, le maire avait résilié la convention d'occupation du domaine public à compter du 16 août 2011 afin d'assurer la restructuration de l'espace culturel dont les travaux débutaient le 17 octobre 2011 pour s'achever avant le festival international de géographie le 29 septembre 2012 ; qu'il n'a pas commis d'erreur de droit en déduisant de ces faits

qu'alors même que le terme triennal de la convention était fixé au 4 février 2013, la libération des locaux demandée par la commune ne se heurtait à aucune contestation sérieuse, au motif que la convention était précaire et révoquant et qu'elle avait été résiliée pour un motif d'intérêt général ;
Conseil d'État N° 353681 – 26-03-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193987&fonds=DCE&item=21>

Logement décent - La Cour de Cassation apporte des précisions

Attendu que pour rejeter la demande de dommages-intérêts ou de réduction de loyers formée par les consorts Y...-Z..., l'arrêt retient que le manque de salubrité relevé par le technicien de la direction départementale des affaires sociales (DDASS) dans son rapport du 25 avril 2008 est en grande partie imputable aux conditions d'utilisation des locaux par les locataires et que l'absence de garde-corps efficace sur le balcon relevée par le technicien sanitaire n'est pas de nature à rendre le logement indécemment au sens des dispositions législatives et réglementaires invoquées par les preneurs ;

Qu'en statuant ainsi, alors que ne satisfait pas aux caractéristiques du logement décent le logement dont les dispositifs de garde-corps des balcons ne sont pas dans un état conforme à leur usage, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

Attendu que pour rejeter la demande reconventionnelle des consorts Y...-Z..., l'arrêt retient encore que ceux-ci étaient tenus de procéder au remplacement du tuyau d'alimentation de la bouteille de gaz, s'agissant d'une réparation locative ;

Qu'en statuant ainsi, sans rechercher, comme il le lui était demandé, si le technicien de la DDASS n'avait pas constaté que le tuyau d'alimentation de gaz à remplacer était périmé depuis 1994, soit neuf ans avant la date de délivrance des lieux aux locataires, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision de ce chef ;

<http://www.legifrance.com/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000025382262>

Modification de zonage portait atteinte à l'économie générale d'un plan d'occupation des sols

Considérant qu'il ressort des mémoires qu'ils avaient présentés devant la cour administrative d'appel de Marseille que Mme A et M. B avaient précisément soulevé les moyens tirés de l'insuffisante clarté de la présentation du dossier d'enquête publique et du caractère incomplet de la note explicative de synthèse qui devait être adressée aux conseillers municipaux en application des dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales ; que la cour n'a pas répondu à ces moyens, distincts de ceux tirés de l'insuffisante motivation du rapport de présentation et de ce que la note explicative de synthèse aurait constitué une manoeuvre et qui n'étaient pas inopérants ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'arrêt attaqué est entaché d'irrégularité ; que les requérants sont, par suite, fondés à en demander l'annulation ; qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de la commune une somme de 3 000 euros au titre des frais exposés par Mme A et de M. B et non compris dans les dépens ;

Conseil d'État N° 329750 – 23-12-2011

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193107&fonds=DCE&item=42>

La publication d'un plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine

Conseil d'État N° 350834 – 26-03-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193983&fonds=DCE&item=17>

Documentation

Rapports & études

Etat de la pauvreté en France - L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) remet son rapport annuel

Ce rapport souligne une lente tendance à l'augmentation de la pauvreté en France depuis 2004, qui touche en 2009 près de 8,2 millions de personnes, soit 13,5 % de la population, augmentation moins marquée cependant que dans d'autres pays européens. Les tendances présentes, accentuation de la précarité en emploi, réévaluation partielle des minima sociaux, laissent présager une poursuite de l'augmentation de la pauvreté. Dans le contexte actuel de crise économique qui perdure, le système d'observation devra être particulièrement attentif aux risques de décrochage des personnes les plus en difficulté. Il importera d'évaluer a priori les mesures qui seront engagées par le biais de simulations destinées à mesurer leur impact sur les inégalités de revenus et sur la pauvreté. Il faudra aussi porter remède aux situations fréquentes de non-recours aux droits, indice de découragement et de repli des plus vulnérables.

Lutter contre les inégalités dans la répartition des soutiens publics, comme dans l'accès aux biens collectifs, est une des leçons majeures de la crise, qu'il s'agisse des inégalités territoriales de logement, des inégalités d'accès à la formation professionnelle, ou de reste à charge en matière de santé.

ONPES – 29-03-2012

<http://www.onpes.gouv.fr/Le-Rapport-2011-2012.html>

Hébergement d'urgence Hiver 2011 / 2012 - Une enquête de Médecins du Monde

Alors que par un arrêt historique du 10 février 2012, le Conseil d'Etat qualifie le droit à l'hébergement d'urgence de liberté fondamentale, qu'en est-il des conditions actuelles d'application de ce droit ? Médecins du Monde développe des projets médico-sociaux à destination des sans-abri depuis près de 20 ans (maraudes de rue, actions en squat, psychiatrie, etc.). Le 115 est aujourd'hui le numéro accessible et gratuit pour l'accueil et l'aide aux personnes sans-abri et en grandes difficultés. C'est auprès de ces personnes rencontrées par MdM, et pour lesquelles un appel au 115 a été effectué, que l'enquête sur l'hébergement d'urgence a été menée dans sept villes (Montpellier, Marseille, Toulouse (2), Strasbourg, Saint-Denis, Lyon et Grenoble). Bien que partielle, cette enquête a tenté d'éclairer les réponses ou l'absence de réponses proposées aux personnes qui vivent dans la rue ou dans des habitats précaires aujourd'hui en France. Trois axes d'étude ont été ciblés lors du recueil de données : la présence d'enfants mineurs dans les groupes à héberger, de femmes enceintes nécessitant un hébergement et enfin de personnes malades nécessitant des soins...

<http://www.medecinsdumonde.org/content/download/11912/134095/file/ENQUETE+HERBELEMENT+URGEN CE+2012.pdf>

Commission consultative des marchés publics (CCMP) - Rapport 2011 - Les collectivités territoriales pourraient utilement bénéficier de sa compétence et de l'expérience de ses membres.

La CCMP a poursuivi en 2011 sa mission de conseil et d'assistance aux services acheteurs de l'Etat, de ses établissements publics autres qu'industriels et commerciaux ainsi qu'aux collectivités territoriales qui l'ont sollicitée. La commission met son expertise au service des acheteurs publics pour leur permettre de passer et d'exécuter leurs marchés dans les conditions économiques et juridiques les meilleures possibles.

Ses conseils, observations et recommandations figurent dans le rapport établi pour l'année 2011.

Commission consultative des marchés publics (CCMP) – 25-03-2012

<http://www.economie.gouv.fr/daj/25-mars-2012-parution-rapport-2011-ccmp>

Géographie du commerce : sur la période 2002-2008, le commerce a surtout progressé en banlieue et dans les zones rurales

Les analyses menées au cours de ce travail révèlent les modifications de la géographie du commerce de détail au cours de la période 2002-2008. Même si 2005 semble bien constituer une année charnière, l'appareil productif commercial demeure réparti en France avant tout dans les zones les plus peuplées. Si certaines zones (comme les banlieues) maintiennent, relativement aux autres zones, une dynamique de croissance du tissu commercial, on assiste globalement, depuis 2005, à un net ralentissement de celle-ci...

CREDOC – 26-03-2012

<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C285.pdf>

Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés

La Lettre de la Drihl

Une direction « originale » qui regroupe divers services déconcentrés de l'Etat qu'HCL – qui a interrogé son directeur – vous présentera bientôt plus en détail.

http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LE_No8_cle151c71.pdf

EHPAD - Guide juridique et financier

L'ADF édite un guide juridique et financier : "Les conventions tripartites de "Pathossification" et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)"...

<http://www.departement.org/sites/default/files/FTADFCPOMEHPAD+FAQ.pdf>

Logement basse consommation – Déception

La construction d'immeubles à haute performance énergétique près de Grenoble devait permettre des économies d'énergie substantielles. Mais entre la théorie et la pratique : une différence de 35 %.

Pendant une année, la consommation d'énergie de huit immeubles de logements construits en 2008 et 2009 dans la ZAC de Bonne, à Grenoble, a été enregistrée en détail, à raison de 400 à 700 mesureurs par bâtiment. L'objectif assigné à ces logements était de 42 kilowatts par an et par mètre carré de surface habitable (kWh/an/m²Shab). La consommation réelle est nettement supérieure puisque, en moyenne, elle atteint 53 kWh, soit 35 % de plus que prévu. En certains points, l'objectif est tout proche, mais en d'autres points, on atteint les 73 kWh, soit un écart de 70 % avec la théorie.

<http://www.quechoisir.org/immobilier-logement/actualite-logement-basse-consommation-deception>

La priorité en faveur des personnes dépendantes : le maintien à domicile (Baromètre Prévoyance Dépendance)

La thématique de la dépendance des personnes âgées touche fortement les Français (âgés de 35 à 75 ans), et ce d'autant plus qu'une majorité a déjà été confrontée à cette situation dans son entourage familial.

Quatre Français sur 10 se déclarent même « très concernés », et encore plus fortement lorsqu'il y a une personne dépendante dans l'entourage familial (56% d'entre eux sont très concernés à titre personnel).

En effet, environ 1/3 des Français (31%) vit actuellement une situation de dépendance parmi ses proches et au total près de 2/3 (67%) ont actuellement ou ont eu par le passé une personne âgée dépendante dans leur foyer ou leur entourage familial. Un vécu qui progresse depuis 2008 (+6 points sur « vit actuellement cette situation », +7 points sur « vit ou a vécu »). (...)

<http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/10D39F87C8C54097943032041C8DCF49.aspx>

Actualités

Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques

Indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales (ou « panier du Maire ») est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les collectivités locales ; il reflète l'évolution du coût de la vie communale. Mené en partenariat entre l'AMF et Dexia Crédit Local, il est publié depuis novembre 2005 et actualisé chaque trimestre.

Le dossier présente l'ensemble des éléments constituant l'actualisation de l'indice de prix des dépenses communales.

AMF – 28-03-2012

http://www.amf.asso.fr/document/?DOC_N_ID=8105&TYPE_ACTU=3

Nouvelles décisions d'investissements dans la formation en alternance et l'hébergement des apprentis (Investissements d'avenir)

L'appel à projets « Investir dans la formation en alternance » du Programme d'Investissements d'Avenir a pour finalité l'amélioration de l'offre de formation en France.

Il doit permettre d'accroître le nombre de jeunes travailleurs en alternance et de répondre aux besoins des entreprises dans les territoires concernés. La Caisse des dépôts est en charge de sa gestion et dispose pour cela d'une enveloppe de 500 millions d'euros.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Investissements-d-avenir-Quinze.html>

Île-de-France - Chiffres-clés 2012

Située au carrefour des échanges européens et mondiaux, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen. Composée de 8 départements et 1 281 communes, elle accueille une population de 11,9 millions d'habitants (estimation 2011), soit 19 % de la population française métropolitaine, plus jeune que la moyenne nationale..

IAU îdF 26-03-2012

<http://www.iau-idf.fr/detail/etude/chiffres-cles-2012.html>

Construction de logements - Résultats à fin février 2012 (France entière)

Le nombre de logements autorisés, en données CVS lissées diminue de 1,2 % sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

Celui des logements mis en chantier augmente de 3,7 % sur les trois derniers mois.

[MEDDTL / Chiffres & statistiques n° 303 - 2012-03-27](http://www.meddta.fr/Chiffres-et-statistiques/n303-2012-03-27)

Indices des prix des travaux d'entretien-amélioration de logements à la fin du quatrième trimestre 2011

Au quatrième trimestre 2011, l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA) corrigé des variations saisonnières (CVS) connaît la même progression qu'au troisième trimestre : il s'accroît de + 0,5 % par rapport au trimestre précédent. La hausse de l'index des coûts correspondant, l'index BT 50, est plus importante, avec + 0,9 % au quatrième trimestre 2011.

[MEDDTL / Chiffres & statistiques n° 305 - 2012-03-28](#)

Rendements immobiliers 2011 : le logement en tête avec 11,7% !

NdR : 3,3 % (à combien est le livret A ?) de rendement locatif + 8,2 % en capital. Il est le secteur qui enregistre la plus forte progression de valeurs en 2011, +8,2 % sur l'ensemble du territoire et + 9,9 % à Paris.

<http://www.ipd.com/Indices/Indiceannuel2011/tabid/3781/Default.aspx>

On en parle - Revue du web

Logement

Accession

Avec les Hlm, parlons d'avenir : l'accession sociale à la propriété

(NdR : avec les Coop HLM...)

http://www.hlm.coop/spip.php?page=article&id_article=1183

Mouvement HLM

Dissolution de l'OPH de Champigny-sur-Marne (94)

Voir aussi : CRH 25 octobre 2011

http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CRH-CRH_25_octobre_2011_cle714b8c-2.pdf

(NdR : le patrimoine – quelques 550 logements – a été cédé à une sa d'Hlm)

Autres acteurs

SEM (EPL)

Les Epl s'invitent dans la campagne présidentielle

http://lesepl.fr/result_actu.php?ID=5677

Développement durable

Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt sur les bâtiments et îlots performants (Investissements d'avenir)

Les bâtiments représentent aujourd'hui 40 % de la consommation d'énergie finale. L'accroissement de leur efficacité énergétique est donc un chantier prioritaire du Grenelle de l'Environnement. La réduction de 38 % de leur énergie consommée en France d'ici 2020, s'accompagnera de la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur.

L'Etat soutient la rénovation et la réalisation de bâtiments exemplaires. Il a lancé en novembre 2010 un premier AMI portant sur le domaine des « bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum ». Il renforce cette action ce jour avec un deuxième AMI portant en priorité à la rénovation du parc déjà construit et s'articulant autour de trois volets :

1. la mise au point de démonstrateurs
2. le développement d'une offre globale de réhabilitation énergétique s'appuyant sur une Garantie de Performance Energétique (GPE) sur 5 ans au minimum ;
3. la mise en œuvre de projets exemplaires et duplicables de bâtiments et îlots réhabilités ou neufs à consommation énergétique et bilan carbone minimums.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 septembre 2012

MEDDTL – 22-03-2012

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Investissements-d-Avenir-Lancement,27246.html>

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt

www.ademe.fr

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir

<http://www.investissement-avenir.gouvernement.fr>

Territoires

Politique urbaine

Lettre ouverte aux candidats (IRDSU)

http://www.irdsu.net/IMG/pdf/Lettre_ouverte_IRDSU_mars_2012.pdf

Des « effets de quartier » à la politique de la ville –

Actes du colloque organisé le 24 novembre 2011 par le Centre d'analyse stratégique

En quoi le fait d'habiter dans un quartier défavorisé, ou au contraire favorisé, affecte-t-il les comportements et les trajectoires individuels ? Ces effets, dits "de quartier", sont-ils liés à la concentration de personnes partageant des caractéristiques communes ? À leur lieu de résidence (isolement spatial, stigmatisation etc.) ? Aux évolutions sociales et structurelles extérieures au quartier ? ...

<http://www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-colloque-des-«-effets-de-quartier-»-la-politique-de-la-ville>

Assemblée générale du CNV (Conseil national des villes)

<http://www.ville.gouv.fr/?retour-sur-l-assemblee-generale-du>

Urbanisme

Affichage publicitaire

HCL cite ici sans vergogne le message d'un de ses correspondants :

« Je constate que, dans la loi du 22 mars dernier, le caractère scélérat du 5° du I de l'article 67 ne t'a pas vraiment paru digne d'intérêt, mais il est vrai qu'il est très éloigné des préoccupations d'habitat...

Il prévoit simplement, à l'initiative des professionnels de l'affichage, de porter de deux à six ans le délai imparti à des dispositifs publicitaires (et autres enseignes) pour se mettre en conformité avec de nouvelles règles nationales ou locales en matière d'affichage publicitaire. Cela signifie que le décret du 30 janvier 2012 qui réforme assez largement les règles nationales et qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain... ne concernera les dispositifs existants qu'au 1er juillet 2018 (et Mme Kosciusko-Morizet qui se vantait d'obtenir l'extinction nocturne des publicités et enseignes existantes à compter du 1er juillet prochain : heureusement qu'elle n'est plus ministre !) et que, si une commune se lance dans l'élaboration d'un règlement local de publicité -ce qui lui prendra deux bonnes années- les effets de ces règles locales (impérativement plus restrictives que les règles nationales) n'entreront en vigueur que 6 ans plus tard pour tous les dispositifs existants (on se demande bien dès lors pourquoi se décarcasser ?!) »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025553296#LEGIARTI000025555144>

Urbanisme commercial

Bilan de l'Epareca

(NdR : autosatisfaction ? peut-être un peu méritée...)

<http://www.epareca.org/fichiers-presse/dp-bilan-com-epareca-0312.pdf>

Aménagement du territoire

Numérique

L'accès au très haut débit - Une étude sur le déploiement des réseaux d'accès en fibre optique

Centre d'analyse stratégique - Étude réalisée par l'IDATE – 27-03-2012

http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-03-27-rapport_thd_idate_0.pdf

Ile-de-France

Avis délibéré de l'Autorité environnementale concernant le cadrage préalable de l'évaluation environnementale du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)

[http://www.cgedd.developpement-](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120328_cadrage_SDRIF_avis_delibere_cle5aa69a.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/120328_cadrage_SDRIF_avis_delibere_cle5aa69a.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120328_cadrage_SDRIF_avis_delibere_cle5aa69a.pdf)

Solidarité

Energie

Lutter contre la précarité énergétique : un nouvel appel à propositions

Aujourd'hui 3,8 millions de foyers en France sont en situation de précarité énergétique. En d'autres termes, ces foyers sont parfois dans l'impossibilité de payer leurs factures énergétiques (logement, transport), notamment en raison de la hausse constante des prix de l'énergie.

Dans la continuité de l'action qu'elle mène depuis plus de 20 ans, l'ADEME, avec le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère du Développement durable et l'ANAH, a lancé un nouvel appel à propositions qui, outre la bonne compréhension du phénomène, devra apporter des solutions concrètes pour lutter contre ce qui n'est pas une fatalité.

La date limite de remise des propositions est fixée au 6 avril 2012

ADEME – 22-03-2012

<http://ademe.typepad.fr/presse/2012/03/lutter-contre-la-precarite-energetique.html>

Précarité énergétique et MNE : mise au point d'EDF

EDF vient de publier une "mise au point" à la suite de la publication du rapport du Médiateur national de l'énergie, rapport dans lequel étaient pointées des insuffisances dans la politique d'aide aux personnes en situation de précarité énergétique.

EDF rappelle sa "politique de solidarité à l'égard des personnes en situation de précarité énergétique qui, au-delà des tarifs sociaux, s'appuie sur un dispositif complet....

Energie 2007 - 16-03-2012

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3786>

Professions

Immobilier

Les aspirations des acheteurs et les attentes des Français vis-à-vis des agents immobiliers

Avec une conjoncture incertaine et des échéances électorales d'importance, 2012 s'annonce comme une année charnière pour le logement. Dans cet environnement, le 5e baromètre de Guy Hoquet l'Immobilier montre que, si le contexte économique pèse sur les intentions de projets, les Français restent très attachés à l'accès à la propriété et attendent des candidats des propositions plus convaincantes pour leur logement. Par ailleurs, ils reconnaissent que les agents immobiliers ont la capacité à les conseiller, à accélérer la réalisation de leur projet, et à simplifier leurs démarches...

IFOP - Résultats de l'étude - 15-03-2012

http://www.ifop.fr/media/poll/1799-1-study_file.pdf

IFOP - Annexe de l'étude

http://www.ifop.fr/media/poll/1799-1-annexe_file.pdf

Fonction publique

Le Dir'Cab de Benoist Apparu à la tête de l'Etablissement Public « Ports de Paris »

<http://decideurs.lefigaro.fr/article/606479-alexis-rouque-ports-de-paris/>

Lauréats adm'innov : l'innovation des agents récompensée

La journée du 16 mars dernier consacrée à la simplification des démarches administratives a été l'occasion de donner la parole à des agents parties prenantes dans le programme Adm'innov dédié à l'innovation chez les fonctionnaires. 12 propositions émanant des agents ont notamment été distinguées. Retour sur le palmarès des meilleures idées.

<http://www.modernisation.gouv.fr/piliers/simplifier/ensemble-simplifions/laureats-adminnov-linnovation-des-agents-recompensee/index.html>

Bonnes et moins bonnes initiatives – Ici et ailleurs - Polémiques, etc.

Un coup de pouce aux étudiants qui s'installent (Paris)

http://www.paris.fr/accueil/accueil-paris-fr/l-aile-un-coup-de-pouce-aux-etudiants-qui-s-installent/rub_1_actu_113532_port_24329

Logement : de petits gestes pour de grandes économies

À l'occasion de la Semaine du développement durable, l'Effort rémois, organisme HLM, met à la disposition de ses locataires un appartement témoin, destiné à diminuer leurs factures d'eau et d'électricité. Interview de Alain Niboyet, directeur développement durable de cet organisme.

MEDDTL - 28-03-2012

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=27306

Saint-Nazaire : Un livret d'accueil pour mieux vivre son quartier et sa ville

Le livret d'accueil proposé aux futurs habitants se veut un véritable guide pratique. Le document se décline en quatre parties : le projet de construction de l'utilisateur, son logement, son quartier et sa ville, avec « un maximum d'informations utiles » pour un nouvel habitant.

<http://www.servirlepublic.fr/epl-a-la-une/1172/saint-nazaire--un-livret-daccueil-pour-mieux-vivre-son-quartier-et-sa-ville>

Talinn (Estonie) rend ses transports en commun gratuits

Tallinn va devenir la première capitale européenne à instaurer la gratuité dans les transports en commun publics le 1er janvier 2013. Le coût des transports publics à Tallinn est actuellement couvert à 33% par la vente de billets, selon les chiffres officiels...

<http://www.challenges.fr/monde/20120326.CHA4668/talinn-rend-ses-transports-en-commun-gratuits.html>

Acheter son logement HLM, un rêve qui devient accessible ?

http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Region/2012/03/30/article_acheter-son-logement-hlm-un-reve-qui-dev-shtml

Interdiction des enseignes lumineuses la nuit à partir du 1er juillet

Le gouvernement s'apprête à publier un arrêté obligeant à compter du 1er juillet commerces et bureaux à éteindre leurs lumières d'une heure à six heures du matin afin de réduire la facture énergétique.

L'arrêté, qui vise les "bâtiments non résidentiels" (bureaux, commerces, hôpitaux...), interdit l'éclairage des façades, des vitrines commerciales et des intérieurs de bâtiments visibles de l'extérieur.

Il fait partie d'un ensemble de mesures annoncées en décembre dernier par l'ex-ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet afin de réduire la consommation d'énergie en France.

L'extinction obligatoire des enseignes lumineuses commerciales la nuit entre 1h00 et 6h00, à partir du 1er juillet 2012, doit permettre une économie d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 260.000 ménages.

http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/interdiction-des-enseignes-lumineuses-la-nuit-a-partir-du-1er-juillet_1098963.html

Dragon Quest X joue au promoteur immobilier

<http://www.journaldugamer.com/2012/03/30/dragon-quest-x-wii-wii/>

SAFER : Préempter pour vivre

<http://www.ifrap.org/SAFER-Preempter-pour-vivre,12381.html>

Vaucluse : la chasse aux constructions illégales

<http://www.ledauphine.com/vaucluse/2012/03/27/vaucluse-la-chasse-aux-constructions-illegales>

Logement social : Domofrance est courtisé

<http://www.sudouest.fr/2012/03/31/domofrance-est-courtise-674869-710.php>

HLM : condamné pour insalubrité

<http://www.metrofrance.com/paris/hlm-france-habitation-condamne-pour-insalubrite/mlcA!murcd6kq5mdA/>

Passer le logement social au Kärcher

<http://blogs.rue89.com/karima-delli/2012/03/29/le-logement-social-passe-au-karcher-227034>

Evènements / Manifestations

Retour sur...

Angers – 27 mars

Réunion Cequami – les constructeurs de maisons individuelles certifiés NF

L'envoyé spécial HCL y était

<http://www.bourgogne-batiment->

durable.fr/uploads/tx_cimqebmodules/tx_cimqebmodules_evenements/Programme_et_invitation_Excellence_inside.pdf

NdR : La maison individuelle, en ces temps marqués *Greenelle* et hausse des prix de l'énergie fossile, est souvent accusée de bien des maux, tant en matière d'urbanisme (étalement urbain !) que de consommations foncière et énergétique. Mais force est de constater qu'en 2011, sur 380.000 logements mis en en chantiers, 145.000 étaient des maisons individuelles (dont 2/3 en groupé)... Un tel secteur, pesant plus de la moitié des résidences principales de notre beau pays, avec ses quelques 17 millions d'unités, mérite qu'on lui prête quelque attention.

Et c'est d'ailleurs ce que fait Cequami, l'organisme certificateur des maisons individuelles mandaté, notamment, par l'Afnor.



<http://www.mamaisoncertifiee.com/>

<http://www.constructeurs-nf.fr/>

http://www.marque-nf.com/pages.asp?ref=om_cequami

Cequami contribue d'ailleurs à la démarche HQE dans son secteur avec environ la moitié des maisons NF qui sont aussi HQE... HQE qui se lance d'ailleurs dans une nouvelle étape avec HQE performance.

<http://assohqe.org/hqe/spip.php?rubrique10>

Affaire(s) à suivre ...

Il y avait aussi une visite intéressante d'une maison « expérimentale » qui cumule divers procédés.



Photo HCL – maison « multi confort » Saint Gobain – à Beaucouzé près d'Angers

<http://www.saint-gobain.fr/fr/presse/maison-saintgobain-multiconfort>

<http://www.construireavecsaint-gobain.fr/index.php?id=page-dactualite&post=la-maison-saint-gobain-multi-confort-laureate-du-festival-fimbacte>

29 mars - Paris

Les maires et la préoccupation pour le logement et l'habitat à quelques semaines de l'élection présidentielle

L'envoyé spécial HCL y était.

D'abord fut présenté un très intéressant sondage exclusif CSA / Forum pour la Gestion des villes :

76% des maires pensent que le logement est l'un des principaux problèmes dont il faudrait s'occuper, juste derrière l'emploi (77%). Cette proportion a augmenté de 15 points par rapport à la précédente enquête.

Dans le détail, les maires estiment que le prix des logements neufs (81%), le prix des loyers (78%) et le prix des logements anciens (68%) posent particulièrement problème.

On relève surtout de forts contrastes inexpliqués, pour ne pas dire comme une contradiction permanente qui traverse presque toutes les positions exprimées : oui il y a un grave problème, mais c'est « la faute aux autres » et on reste très réticent à construire et/ou à densifier. Ainsi 91 % des maires sont contre les immeubles de grande hauteur et les deux tiers pensent que leurs administrés ne sont pas favorables à la densification de leur commune. On pourrait penser que ces élus locaux sont alors pour « construire ailleurs » ... mais 80 % sont opposés à la création de villes nouvelles « pour déconcentrer l'habitat ». Pour finir, une touche optimiste : presque 9 maires sur 10 pensent qu'une politique du logement volontariste sur leur territoire est bénéfique à l'image de leur action municipale. On n'est pas à une contradiction près !

http://www.forumgv.com/Presentation_sondage_logement_CSA_FORUM_29_mars.pdf

Conditions du sondage : entretiens téléphoniques du 1^{er} au 15 mars 2012 auprès d'un échantillon national représentatif de 250 maires de communes de plus de 10 000 habitants, maires adjoints ou adjoints au logement, constitué d'après la méthode des quotas (taille d'agglomération, région).

Les lecteurs d'HCL n'auraient pas appris grand chose sur les analyses et positions des uns et des autres

(voir : <http://www.cawa.fr/2012-quelle-s-politique-s-logement-article005396.html>)

sauf pour la candidate du FN qui avait délégué Jean-Marc de Lacoste Lareymondie, membre du bureau politique du Front National, conseiller politique au logement de Marine Le Pen. Il semble avoir des positions proches de celles défendues par l'UMP dans son programme, sauf qu'il critique violemment la « spoliation des fonds du 1% patronal » (les prélèvements de l'Etat sur Action Logement) et que, sans surprise, il est le seul à mettre la question de l'immigration en exergue :

« Je conteste... je nuance considérablement l'affirmation sur le manque de logements. Il faut d'abord savoir si l'on veut loger le monde entier (...) L'immigration est la cause principale des problèmes du logement, notamment en Ile-de-France (...) »

A l'exception de Philippe Dallier – qui connaît bien le sujet - pour l'UMP et son candidat, pas de *vedette* ou de porte-parole de premier plan ; un signe du peu d'intérêt de nos élites politiques pour le sujet ? Même les « entreprises » censées interpeller les politiques avaient délégué des adjoints...

Une initiative intéressante cependant, à mettre au crédit de l'équipe du Forum pour la Gestion des Villes.

<http://www.forumgv.com/actualites#article-117>

30 mars - Paris

La Fondation Abbé-Pierre et ses parrains veulent faire revenir le logement dans la campagne !

Entre « coup de gueule » et « piqûre de rappel », la FAP avait décidé d'attirer la presse ce 30 mars avec une manifestation très « people » chez Agnès b. à Paris. La chanteuse Nolwenn Leroy était présente mais c'est Eric Cantona qui attirait le plus flashes et micros !

La Fondation se désole, à quelques vingt jours du premier tour de l'élection présidentielle, de l'absence confirmée de la question du logement dans les débats.

Interrogé par HCL un peu avant la conférence, Jean-Pierre Duport (1) a confié qu'il fallait bien en passer par de telles manifestations « people » pour attirer les médias et que ça ne le gênait nullement. « Oui, il faut plaire » dit-il malicieusement.

Un peu plus tard, Patrick Doutreligne (Délégué général de la FAP) a rappelé qu'était attendu un rendez-vous avec le Président-candidat – qui n'avait pas encore cette qualité et n'avait donc pas été en mesure de signer le « contrat » avec la FAP début février... HCL lui demande ce qu'il était prévu de faire en cas de « non réponse » de Nicolas Sarkozy. « Ce serait inadmissible » répond-il et en souriant « ... dommage, il est trop tard pour déposer la candidature d'Eric au Conseil constitutionnel... ».

Lequel Eric Cantona, très entouré à sa sortie, répète qu'il veut faire confiance à ceux qui ont signé. HCL lui demande si la « mayonnaise » n'est pas retombée après la mobilisation plutôt réussie de début février « Et non... c'est un vrai engagement de tous ! » reconnaissant pourtant qu'il faut parfois des « coups de gueule »...

http://www.francetv.fr/info/cantona-interpelle-les-candidats-contre-le-mal-logement_78581.html

<http://www.nolwennleroy-artiste.com/monblog/fondation-abbe-pierre/>

La lettre ouverte aux candidats :

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/index.php?id=670>

(1) http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=28069fa6-69cd-4090-af27-92bb0e0a72c7&groupId=95395



Photo HCL – de g. à dr.: Eric Cantona, Patrick Doutreligne, Nolwenn Leroy, Marek Halter et Jean-Pierre Duport

Cette manifestation lançait aussi cette exposition :

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/pdf/invitation-a-l-abri-de-rien.pdf>

<http://www.photo.fr/blog/1674-EXPO-Le-mal-logement-par-Samuel-Bollendorf--2.html>

A venir ...

13 au 16 mai – Liège (Belgique)

La 45^{ème} conférence RHF, réseau emmené par le Mouvement HLM.



<http://www.habitatfrancophonie.org/nouvelles.htm>

22 et 23 juin - France

Journées de l'énergie durable : la transition énergétique près de chez vous



<http://www.cler.org/info/spip.php?rubrique684>

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie

Directeur de publication : Guy Lemée

Courriel : hcl@inventaires.fr Site Internet dédié : <http://hcl.inventaires.fr>

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1216 W 90099

Adhérent : www.spiil.org

© 2012 © Habitat & Collectivités locales - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.